

Politique de développement social Du Haut Saint-Maurice

Partenaires de la politique de développement social du Haut-Saint-Maurice



Présentée par

**Le comité de développement social
Du Haut Saint-Maurice**

Approuvée le 3 décembre 2008

Table des matières

<i>TABLE DES MATIÈRES</i>	2
<i>INTRODUCTION</i>	3
<i>UN PEU D'HISTOIRE</i>	4
<i>MISSION DU COMITÉ LOCAL ET DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL</i>	5
<i>APPROCHES ET ORIENTATIONS</i>	6
<i>NOS CIBLES</i>	7
<i>NOS ENJEUX</i>	8
<i>NOS PRINCIPES DIRECTEURS</i>	9
<i>RÉALISATIONS DU TERRITOIRE</i>	11
<i>CONCLUSION</i>	13
<i>ANNEXE 1</i>	14
<i>ANNEXE 2</i>	15
<i>ANNEXE 3</i>	16
<i>ANNEXE 4</i>	19
<i>ANNEXE 5</i>	20

Introduction

Une collectivité active comme celle du Haut Saint-Maurice se doit de faire le parallèle entre son développement économique et son développement social. Ainsi, il devient indéniable que ces deux formes de développement deviennent indissociables l'une de l'autre. Par expérience, on sait que si le développement économique apporte les résultats escomptés dans une communauté, il aura une incidence positive sur le développement social de celle-ci et vice versa. Le développement social d'une communauté est inévitablement une des composantes permettant d'évaluer la richesse collective d'un milieu de vie. Lorsque l'on parle de développement social, il faut donc être conscient qu'il englobe à la fois toutes les formes de développement présentes dans un milieu, c'est-à-dire, autant le développement économique, culturel, récréatif, éducatif, communautaire que social. C'est dans un contexte de concertation territoriale amorcée en 2001 que les organisations membres du comité de développement social du Haut Saint-Maurice, dont sont partenaires les municipalités membres de l'Agglomération de Ville de La Tuque, ont pris l'initiative d'élaborer une politique de développement social pour notre milieu.

De par cette politique, le comité local en développement social vise donc à contaminer le milieu de la préoccupation du développement social, et ce, auprès des différents secteurs de notre communauté du Haut Saint-Maurice. L'atteinte de ce but n'est possible que dans la mesure où tous les secteurs feront consensus pour donner une « valeur ajoutée », par des actions intersectorielles, à ce qu'ils font déjà sectoriellement. Pour les acteurs du Haut Saint-Maurice, cela signifie se donner une vision commune de notre développement non seulement à court terme, mais pour les générations à venir. Voilà le défi de cette politique qui devra être source d'inspiration pour la réalisation d'un ou des plans d'action en développement social dans le Haut Saint-Maurice. Bien entendu, les organismes du milieu devront y signifier leur engagement qui prendra la forme d'un contrat. Pour ce faire, les membres du comité de développement social devront se l'approprier.

Ainsi la politique de développement social permettra aux différents acteurs du milieu d'orienter leurs actions : de façon harmonieuse, en liant le développement social et le développement économique, en développant des pratiques et des réflexes dans les diverses interventions privilégiées visant à assurer la santé globale de notre communauté.

Mise de côté pendant un certain temps pour laisser la place à la démarche de planification stratégique du territoire, la présente politique de développement social vient s'inscrire justement dans le cadre que nous nous sommes donné comme milieu pour avoir une incidence positive sur notre devenir comme collectivité.

Un peu d'histoire

Comme le développement social a son histoire, il faut se rappeler que les années 1980 et 1990 ont marqué le Québec de changements, tant au niveau économique qu'au niveau de l'emploi, et ont entraîné nécessairement des exclus du marché du travail. C'est également à cette époque que le Québec traversait la fin de l'état providence, demandant ainsi une répartition nouvelle des rôles et des responsabilités entre le gouvernement, les régions et la société civile dans le développement des communautés. C'est ainsi qu'en 1997 une vaste démarche de consultation à travers les régions du Québec s'est effectuée dont celle qui a eu lieu en décembre de cette même année en Mauricie. Par conséquent, à l'automne 1999, la Mauricie se dotait d'une démarche régionale en développement social par la mise en place d'une entente spécifique.

C'est en novembre 2000, que se confirmait également chez nous dans le Haut Saint-Maurice une volonté d'implantation d'un comité local en développement social. Il allait de soi que des organismes tels le Centre local de développement du Haut Saint-Maurice, le Centre local d'emploi de La Tuque et le Centre de santé et de services sociaux de la Saint-Maurice devaient être le noyau de cette initiative locale et devaient favoriser la mise en place d'un comité de travail avec divers partenaires du milieu comme s'était le cas au niveau régional.

Le comité local en développement social a donc tenu sa toute première rencontre en février 2001, avant même la signature du protocole d'entente portant sur le développement social dans le Haut Saint-Maurice qui devaient être signé par les trois premiers porteurs de la démarche. Les membres du comité se sont dotés, en premier lieu, d'une vision commune du développement social pour ensuite se rencontrer et intervenir sur différents aspects visant à améliorer la qualité de vie de la population de notre territoire. Une première politique de développement social est adoptée en juin 2004 pour devenir le cadre de référence du territoire. Pour ce faire, une démarche de consultation auprès des membres en vue de l'adoption d'un document final.

Entre-temps, planait l'idée de mettre en place une démarche de planification stratégique. Les membres du comité impliqués de près ou de loin dans cette démarche d'un commun accord prirent la décision de mettre en suspens l'adoption de notre politique de développement social. Comme la démarche de planification stratégique fut complétée en novembre 2007, les membres du comité convenaient de relancer les étapes d'adoption de la politique de développement social et d'adhésion officielle par tous les acteurs impliqués.

Mission du comité local et définition du développement social

La vision du développement social dans le Haut Saint-Maurice fait référence à la définition du développement social à laquelle les membres dudit comité ont adhéré soit :

« La mise en place de mécanismes favorisant la qualité de vie et la valorisation des individus et de la collectivité dans une stratégie de coopération des partenaires du milieu ».

Faisant référence au maintien et à l'amélioration de la santé et du bien-être des personnes et à la qualité de vie du milieu, les membres du comité local en développement social du Haut Saint-Maurice se sont donné pour mandat d'identifier les problématiques de développement social et les stratégies qui permettent de leur donner une solution adéquate et ce, dans le cadre d'une mobilisation intersectorielle.

Par conséquent, les partenaires du développement social dans le Haut Saint-Maurice s'entendent pour travailler ensemble à l'atteinte des objectifs et à en assurer les responsabilités qui y sont rattachées afin de :

- Doter le territoire d'une définition commune du développement social rejoignant celle du niveau régional;
- Accroître la concertation locale, la mobilisation intersectorielle et l'harmonisation des interventions de tous les partenaires concernés par le développement social dans le Haut Saint-Maurice;
- Favoriser la cohérence des interventions des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en matière de développement social par la création et le maintien d'un comité;
- Soutenir le développement et la réalisation d'actions locales qui visent à contribuer à la lutte à la pauvreté, à la solution des problématiques sociales et ont une influence sur les déterminants de la santé sur le territoire;
- Augmenter la participation sociale des citoyens touchés par la pauvreté, tout en oeuvrant à leur inclusion sociale grâce à une mobilisation des acteurs intersectoriels et le déploiement d'une synergie réelle des ressources humaines et matérielles contribuant au développement local;
- Faire reconnaître un plancher de services et de ressources de base pour notre territoire;
- Travailler à l'assouplissement des normes et des quotas qui viennent ralentir ou mettre en péril les solutions aux problèmes préconisées par notre milieu;
- Rendre visibles les actions réalisées dans le domaine du développement social sur notre territoire.

Elle intègre donc les notions suivantes : Forces du milieu, citoyenneté active, coopération et harmonisation des interventions, intersectorialité (composantes à la fois économiques, culturelles, sociales, récréatives, éducatives, communautaires), revitalisation des communautés, etc.

Approches et orientations

Le comité de développement social du Haut Saint-Maurice a choisi une approche intersectorielle pour assurer le maintien et l'amélioration de la santé et du bien-être des personnes de chez nous. Il privilégie également les approches de développement intégré et durable pour assurer une meilleure qualité de vie tant aux individus qu'à notre collectivité.

C'est-à-dire que par une approche de développement intégré, il veut toucher de façon simultanée le développement économique, social et culturel de notre milieu, tout en assurant un développement qui permettra de satisfaire les besoins des générations actuelles sans compromettre la satisfaction des besoins des générations futures.

Certains principes doivent alors supporter les orientations d'actions préconisées par le comité et l'ensemble des partenaires du milieu. Ces principes sont :

- le développement social **est l'affaire de tout le monde** et de toute la collectivité ;
- l'action concertée vise à apporter une «**valeur ajoutée**» aux actions sectorielles, **sans dédoublement**;
- l'action concertée correspond à une collaboration autour des cibles et des actions convenues entre les partenaires et implique un **partage d'information** dans le respect et la reconnaissance de chacun ;
- le développement social doit respecter **les capacités, le potentiel et la forme** de participation sociale des personnes que l'on veut aider.

En somme, les orientations d'actions doivent se baser sur une approche territoriale (locale) qui favorise :

- l'intégration sociale et la lutte à la pauvreté, non strictement vue au sens économique mais également aux plans affectif, culturel, social, physique, psychologique et de santé ;
- l'ouverture et une plus grande capacité d'adaptation des instances institutionnelles et organisationnelles du milieu ;
- le lien entre le développement économique et social.

Nos cibles

Les personnes touchées par la présente politique de développement social sont en conséquence toutes les personnes qui vivent des situations difficiles dans notre milieu. Il peut s'agir d'une situation difficile d'ordre économique, affectif, culturel, de santé, tant physique que psychologique, mais qui ont trait aux déterminants de la santé.

Ce qui les caractérise c'est que ces personnes participent d'une manière peu active à leur collectivité. On peut ajouter que ces personnes ne participent pas autant qu'elles le voudraient, le pourraient ou devraient pouvoir le faire. En fait, il faut dire qu'elles ne vivent pas les conditions requises pour participer au progrès et en retirer les fruits de leur collectivité, d'une façon équitable.

Nos enjeux

Les enjeux du territoire du Haut Saint-Maurice tournent autour des grands thèmes suivants :

L'accès à des ressources et des services adéquats

À cause de sa masse critique (bassin de population) et de sa situation géographique, le Haut Saint-Maurice est souvent défavorisé par rapport aux quotas et aux normes fixés par l'appareil gouvernemental. Ainsi, nous n'avons pas toujours accès aux programmes ou au financement nécessaire pour offrir à notre population les services et ressources qui existent dans des milieux plus peuplés et à proximité des grands centres. Notre territoire est donc souvent exclu lui-même et doit livrer de chaudes luttes afin de s'assurer d'une certaine équité.

En effet, le maintien et l'augmentation d'un plancher de base de services et de ressources destinés à notre population s'avère un enjeu important puisque le financement qu'on nous alloue est attribué en fonction de notre population.

Augmentation du sentiment d'appartenance et de fierté

Le Haut Saint-Maurice est un milieu de vie de qualité, il incombe donc de le faire reconnaître de manière à assurer le recrutement et la rétention tant de sa main d'œuvre que de sa population. De plus, cette reconnaissance doit augmenter le développement chez la population du Haut Saint-Maurice, d'un sentiment d'appartenance et de fierté accru de manière à réduire l'apathie présente chez une grande partie de la population et ce, afin de redonner à notre territoire, la réputation d'être un milieu fort, dynamique et où il fait bon vivre.

Participation sociale active

Dans le Haut Saint-Maurice tout le monde le sait, la principale industrie, la forêt, entraîne un accès limité à l'emploi pour une certaine partie de la population. Entre autres, les femmes occupent donc principalement des emplois dans les secteurs de la santé, de l'enseignement, dans les services gouvernementaux et les entreprises et exigeant une formation secondaire complétée ou encore plus. Comme autre choix, certaines femmes se dirigent vers la restauration, l'hôtellerie ou l'hébergement et se retrouvent la plupart du temps confrontées à un faible revenu.

Un bon nombre de nos familles vivent de l'assistance emploi depuis plusieurs années. Ces familles éprouvent non seulement des difficultés à réintégrer le marché du travail, mais vivent également un décrochage social. Ce décrochage est souvent lié à leur état d'isolement, à leur situation financière et à leur préoccupation à combler leurs besoins de base. De plus, nous constatons un écart entre les besoins du marché du travail et la qualification de la population sans emploi. L'accès à un emploi adéquat ou l'engagement social de ces personnes représente donc un enjeu important.

Nos principes directeurs

Les membres du comité de développement social du territoire ont priorisé trois champs d'intervention sur lesquels ils veulent initier et appuyer des actions. À travers ces champs d'intervention, le comité oriente bien entendu, la trajectoire du développement social dans le Haut Saint-Maurice. Pour imager ces champs d'intervention le comité a identifié des principes directeurs.

1. L'accès à des ressources et services adéquats

- maintien et augmentation des services et ressources pouvant répondre aux besoins de santé et de bien-être de notre population
- accroissement de la marge de manœuvre en regard des normes et des quotas des programmes gouvernementaux
- respect de nos droits et besoins par d'autres territoires et reconnaissance de nos particularités régionales
- maximisation de l'utilisation des ressources existantes
- assurance d'un plancher de services et de ressources de base pour le milieu.

2. Augmentation du sentiment d'appartenance et de fierté

- encouragement et réalisation d'activités de revitalisation des milieux
- reconnaissance et promotion de nos succès ou expériences
- promotion de la richesse et de la qualité de vie présente dans notre territoire
- intégration des nouveaux membres de notre population
- transparence et diffusion de l'information
- maintien des infrastructures et services actuels de loisir, de culture, communautaires, etc.
- promotion en vue de la migration de la population
- maintien et création d'activités ou d'évènements rassembleurs
- soutien à l'émergence d'activités intergénérationnelles
- renforcement de l'implication des jeunes et des aînés dans notre milieu
- consolidation des politiques familiale, culturelle, environnementale, etc.

3. Participation sociale active

- support aux familles et aux individus dans la satisfaction de leurs besoins de base
- disponibilité de formation en lien avec les besoins du marché du travail et les capacités des individus
- valorisation et reconnaissance des différentes formes de participation sociale
- soutien au projet de diversification de l'économie du Haut Saint-Maurice et au maintien et à l'expansion des secteurs existants (agricole, touristique, etc.)
- valorisation des projets collectifs
- création de projets communs à tous les secteurs du territoire
- appui aux initiatives de recrutement et de rétention de la main d'œuvre.

Réalisations du territoire

Heureusement tout n'est pas à construire et cela, les membres du comité en sont conscients. Bien des actions en développement social ont déjà été mises de l'avant dans le Haut Saint-Maurice.

À la lumière de ce qui a été décrit précédemment, nous rappelons quelques exemples de réalisations en matière de développement social.

1. L'accès à des ressources ou services adéquats

- L'adoption de la deuxième version de la politique familiale qui a donné lieu aux Petites collations IGA, aux jardins communautaires Les Corbeilles d'art et aux activités d'accueil des nouveaux arrivants ;
- L'implantation du transport collectif et sa consolidation ;
- L'adoption d'une politique culturelle ;
- La présence d'un travailleur social dans le secteur de Parent grâce à l'implication du privé, du municipal, du scolaire et de la santé et des services sociaux ;
- La création de la Corporation de développement communautaire et le lancement du site web Le tam-tam communautaire ;
- Les mécanismes de recrutement des médecins et de fonds dédiés à l'installation de ceux-ci ;
- L'agrandissement du Renaissance (phase 2) ;
- Les Colloques de formation portant sur la gestion des ressources humaines et le service à la clientèle;
- La réalisation du projet clinique coordonné par le Centre de santé et de services sociaux ;
- La maximisation de l'utilisation des structures existantes pour l'accès aux locaux et aux loisirs (piscine intérieure, locaux du centre social municipal, le gymnase de l'École Champagnat, etc.);
- Etc.

2. Augmentation du sentiment d'appartenance et de fierté

- La journée « Ma famille, ma fierté » tenue dans le cadre de la semaine québécoise des familles ;
- Les activités de revitalisation commerciale ;
- Les concours de vitrines collectives;
- La relocalisation du café alternatif « Le vagabond » par les Travailleurs de rue et de la maison de la famille «Ressource Parent-Ailes » ;

- L'utilisation des slogans « Une région, une famille, une nature », « Le Haut Saint-Maurice territoire d'aventure », « Fais-le maintenant »;
- Le Salon des commerçants;
- Soirées reconnaissance aux entreprises;
- Le Gala Volare;
- Les initiatives jeunesse telles que Place aux jeunes, et Place aux jeunes ados;
- Les activités ou projets qui augmentent la qualité de vie de la population contribuant du même coup à développer un sentiment d'appartenance et de fierté tels que : les facilités d'accès mécanismes (étalement de paiement, etc.) à certaines activités de loisirs;
- Les projets en lien avec L'éveil à la lecture et l'écriture ;
- L'adhésion de Ville La Tuque au programme Réno Québec ;
- Etc.

3. Participation sociale active

Valoriser les projets collectifs tels que :

- La formation continue dispensée par l'École forestière ;
- Les services de formation à l'intégration sociale et socioprofessionnelle dispensés au Pavillon « mon avenir » ;
- La formation sur mesure aux personnes de 45 ans et plus initiée par le Centre local d'emploi ;
- Les services d'alphabétisation du Centre d'activités populaires et éducatives ;
- La carte exploratoire ;
- La journée carrière emploi ;
- Le projet « Améledo » ;
- L'implantation d'un site collégial porté par le Centre local de développement ;
- L'accessibilité de nouvelles formations telles que infirmiers et infirmières auxiliaires, d'aides cuisiniers ;
- La Coopérative jeunesse de services ;
- Les programmes Jeunes en action et Idéaux 16-17 ans ;
- Le tam-tam communautaire ;
- CLE-École forestière ;
- Réseau d'écoles éloignées en réseau,
- Etc.

Conclusion

La présente politique de développement social s'appuie sur la participation, la collaboration et l'engagement des organismes membres du comité de développement social, des partenaires du milieu ciblés et de toutes autres organisations qui désirent travailler ensemble à l'amélioration de la qualité de vie des membres de notre communauté.

Bien au-delà de cette vision commune qu'ensemble nous nous donnons ici, elle permettra sans nul doute, d'orienter nos actions devenant par le fait même, la bougie d'allumage de nombreuses interventions. En plus de favoriser des initiatives autres que celles déjà entreprises dans le cadre des missions respectives de plusieurs organismes de notre territoire, cette politique sera l'hôte d'activités intersectorielles impliquant également les membres de notre communauté dans le but de développer et de consolider des actions projetées dans l'avenir et visant le mieux-être de l'ensemble des membres de notre communauté.

Annexe 1

Organismes participant au comité local de développement social

Le comité local en développement social est constitué des organismes suivants :

- Centre local d'emploi
- Centre local de développement
- Société d'aide au développement des collectivités
- Regroupement des organismes communautaires du Haut Saint-Maurice
- Corporation de développement communautaire du Haut Saint-Maurice
- Carrefour jeunesse emploi
- Centre de santé et de services sociaux du Haut Saint-Maurice
- Paroisse Saint-Martin-de-Tours
- Municipalité de Ville de La Tuque
- Municipalité de La Bostonnais
- Municipalité de Lac Édouard
- Commission scolaire de l'Énergie
- Corporation de transport adapté du Haut Saint-Maurice (transport collectif)
- Service d'accueil des nouveaux arrivants
- Centre d'Amitié autochtone de La Tuque

Et

Un représentant du territoire désigné par les membres du comité local siège au comité de coordination régionale de la Mauricie. C'est le service d'organisation communautaire du Centre de santé et de services sociaux du Haut Saint-Maurice qui fût nommé par le milieu à l'automne 1999 pour y siéger avec l'approbation de l'établissement. Au besoin, le CLD a accepté d'agir à titre de substitut.

Annexe 2

Partenaires du développement social

Le développement social interpelle plusieurs organisations ou acteurs. Tous ces acteurs devraient donc être les partenaires de la politique de développement social du Haut Saint-Maurice et de ses plans d'actions.

Membres du comité de développement social

Les municipalités du territoire

La représentativité du conseil municipal de la nouvelle ville/MRC de La Tuque (fusion des municipalités de Parent et de La Croche auxquelles s'ajoutent les territoires non organisés de l'ancienne Municipalité régionale de comté du Haut Saint-Maurice) de même que les représentants des municipalités défusionnées en 2005 de La Bostonnais et de Lac Édouard permet d'identifier la spécificité propre à tous les secteurs et de donner une vision d'ensemble du développement de notre territoire. Qui plus est, le secteur municipal se doit d'être au cœur de ce développement.

Le Centre local de développement du Haut Saint-Maurice

Le CLD qui a comme mission d'assumer le leadership du développement du territoire dans le but d'améliorer la qualité de vie socio-économique et la croissance de la communauté et, d'assurer le soutien à l'entrepreneuriat individuel et collectif et, qui dans son plan d'action, précise son soutien à l'économie sociale et communautaire.

Le Centre local d'emploi de La Tuque

En plus d'être actif dans la création d'emplois et la réinsertion à l'emploi, le CLE de La Tuque offre aussi l'allocation de la sécurité du revenu. Sa mission est de concourir au développement de la main d'œuvre et de l'emploi mais également de lutter contre la pauvreté. Il a donc le mandat de favoriser l'insertion économique et sociale des personnes en favorisant le développement de la main d'œuvre et l'emploi, en soutenant financièrement les personnes dont les ressources sont insuffisantes pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille et, en offrant des ressources destinées à promouvoir l'intégration sociale des personnes.

La Société d'aide au développement des collectivités du Haut Saint-Maurice

La mission de la SADC consiste à stimuler la participation de la collectivité dans la prise en charge de son avenir. Pour ce faire, l'organisation développe une vision d'avenir de la collectivité par des activités qui favorisent la participation et le partenariat, amènent la collectivité à s'adapter et à planifier ses besoins en ressources humaines et supportent la création, la consolidation et le développement des entreprises par des services techniques et financiers.

La Corporation de développement communautaire du Haut Saint-Maurice

La CDC est un regroupement multisectoriel dont la mission est d'assurer la participation active du mouvement populaire et communautaire au développement socioéconomique de son territoire. La CDCHSM est responsable du Tam-Tam communautaire, portail Web communautaire et social pour la Haute-Mauricie.

La Commission scolaire de l'Énergie

Après la santé, l'instruction est un atout incontournable dans le coffre d'outils permettant la participation sociale positive. La Commission scolaire de l'Énergie est la principale actrice dans l'encadrement et la diffusion de cette instruction dans le Haut Saint-Maurice, tant au niveau des jeunes qu'au niveau des adultes.

Le Carrefour jeunesse emploi de La Tuque

Le Carrefour jeunesse emploi de La Tuque est d'abord et avant tout un milieu de vie pour les jeunes, un milieu où ils reçoivent un accueil chaleureux et personnalisé, un lieu où ils peuvent rencontrer leurs pairs et où ils peuvent aussi partager leurs expériences. C'est aussi une multitude de services en lien avec le développement de l'employabilité et les projets qui visent l'augmentation de la qualité de vie des jeunes.

La paroisse Saint-Martin-de-Tours

La pastorale sociale de la paroisse Saint-Martin-de-Tours a pour mission de développer des liens de solidarité avec les groupes ou organismes du milieu et d'être attentive aux injustices. Elle a alors comme objectif d'initier de nouveaux projets en fonction des besoins identifiés dans le milieu.

Le Centre d'Amitié autochtone de La Tuque

Fondé en 1974, le Centre d'Amitié autochtone de La Tuque fournit aux membres de la collectivité autochtone et allochtone de la région un vaste éventail de programmes et services. La mission générale de cet organisme est de militer en faveur des droits et des intérêts individuels et collectifs des autochtones en milieu urbain d'une part et de favoriser un rapprochement entre les différentes cultures dans le but de vivre en harmonie dans une société juste et équitable.

Le Regroupement d'organismes communautaires du Haut Saint-Maurice

Le ROCHSM est un regroupement d'organismes communautaires du secteur de la santé et des services sociaux. Sa mission est de favoriser des rencontres entre ses organismes membres mais également de s'assurer qu'un mécanisme de liaison soit maintenu entre les organismes gouvernementaux et lui-même tout en faisant la promotion des intérêts communs des organismes communautaires en santé et en services sociaux.

Corporation de transport adapté du Haut Saint-Maurice

La Corporation de transport adapté offre deux services à la population du territoire. Le premier, le transport adapté s'adresse à la population présentant des limitations et qui éprouve des besoins particuliers pour ses déplacements tandis que le second, le transport collectif est ouvert à l'ensemble de la collectivité. Bref, le service transport collectif initié par le comité de développement social, est une forme de transport en commun qui utilise les ressources de transport du territoire pour permettre à la population de se déplacer. Chaque transporteur impliqué dans ce service applique sa propre réglementation et rend accessibles les places disponibles dans ses trajets. De plus, cette centrale de répartition et de coordination des demandes de transport fait également des activités de jumelage pour le covoiturage.

Service d'accueil des nouveaux arrivants du Haut Saint-Maurice

Cet organisme a pour mission de favoriser l'attraction et l'intégration des nouveaux arrivants qu'ils soient d'origine immigrante ou provenant de d'autres régions du Canada, en leur assurant de bonnes conditions d'accueil et d'établissement. Pour ce faire, le SANA intervient également dans le but de sensibiliser la collectivité, autant la population que les entreprises, à la réalité de ces personnes afin d'établir une meilleure communication interculturelle. Le SANA œuvre donc à trois niveaux : l'accueil, la promotion de la région et la sensibilisation de la communauté.

Le Centre de santé et de services sociaux de la Saint-Maurice

Le Centre de santé et de services sociaux de la Saint-Maurice est une institution multivocationnelle qui regroupe les trois réalités de CLSC, de centre hospitalier et de centre d'hébergement de soins de longue durée. Par conséquent, cet organisme offre des services de santé et des services sociaux courants, des services diagnostiques et de soins médicaux généraux et spécialisés et, des services de santé et des services sociaux de nature préventive ou curative, de réadaptation ou de réinsertion et, des services d'hébergement. Il se doit de promouvoir auprès de la population de saines habitudes de vie et mettre en œuvre des moyens concrets favorisant l'amélioration des conditions de vie et la réduction des inégalités sociales et économiques.

Annexe 3

Les partenaires dont la mission a été décrite précédemment sont le noyau du développement social dans le Haut Saint-Maurice actuellement. Toutefois, ils souhaitent vivement que tous les organismes du milieu en deviennent partie prenante. Ces partenaires potentiels qui ne sont pas nécessairement assis autour de la même table du comité de développement social sont informés de façon continue de ce qui s'y passe et sont :

La Chambre de commerce et de l'industrie du Haut Saint-Maurice :

La mission de la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut Saint-Maurice est un regroupement volontaire de personnes directement ou indirectement occupées ou intéressées à l'industrie, au commerce ou au bien-être économique, civique et social. Cet organisme doit être présent et intervenir pour faire valoir ses intérêts et défendre ses points de vue à tous les niveaux socio-économiques. Il doit faire la promotion auprès des pouvoirs publics des intérêts de ses membres compatibles avec l'intérêt public, promouvoir la formation de ses membres, promouvoir le secteur industriel partout, notamment sur l'amélioration des conditions de croissance, de développement et d'implantation des entreprises, faire la promotion touristique, faire la promotion commerciale et des services portant notamment sur l'amélioration de leurs conditions d'exercice, promouvoir des instruments destinés à créer ou à accroître l'activité économique et la gestion de ces instruments et promouvoir la qualité de l'administration et des services publics.

La Société de développement commercial de La Tuque :

La Société de développement commercial de La Tuque est un organisme de promotion et d'animation des artères commerciales du centre-ville de La Tuque.

Annexe 4

La politique de développement social du Haut Saint-Maurice de même que ses plans d'action devraient tenir compte des concepts théoriques suivants :

Le développement social

Selon le Conseil de la santé et du bien-être, le développement social fait référence à la mise en place et au renforcement, au sein des communautés, dans la région et à l'échelle de la collectivité, des conditions requises pour permettre, d'une part, à chaque individu de développer pleinement ses potentiels, de participer activement à la vie sociale et de pouvoir tirer sa juste part de l'enrichissement collectif et, d'autre part, à la collectivité de progresser socialement, culturellement et économiquement, dans un contexte où le développement économique s'oriente vers un développement durable, soucieux de la justice sociale (1988).

Pour l'ONU « Le développement social est une démarche visant à améliorer la capacité des gens à vivre en toute sécurité et à leur permettre de participer pleinement à la société. Le développement social est indissociable de son contexte culturel, écologique, politique, spirituel et ne peut être envisagé dans une perspective uniquement sectorielle (1994).

En somme, « le développement social peut être défini comme étant la mise en place, le renforcement de conditions qui permettront d'une part à la collectivité de progresser, socialement, culturellement et économiquement et, d'autre part, à tous les membres de cette collectivité de participer au progrès et de profiter de ses fruits, le plus équitablement possible. Autrement dit, le développement social profite non seulement aux individus, mais aussi aux collectivités. »

La pauvreté

La pauvreté est plus qu'une question de revenu. Est pauvre, l'individu qui n'a pas le revenu nécessaire pour subvenir à ses besoins de base, qui n'a plus les moyens d'exercer sa citoyenneté comme tout le monde, qui ne peut plus faire valoir sa culture d'appartenance, qui ne peut accéder aux outils culturels d'une société, qui est sans réseau social, sans statut social reconnu et qui n'a pas accès aux ressources (Centraide Mauricie et COMSEP).

En fait, la pauvreté est un phénomène multidimensionnel, c'est-à-dire que la pauvreté est plus que l'insuffisance des ressources matérielles. Vue comme un ensemble de privations matérielles et sociales, la pauvreté réfère à un certain nombre de déficits : scolarisation insuffisante, faible préparation au marché du travail, connaissances insuffisantes des possibilités qui demeurent ouvertes, vulnérabilité par rapport à la perte de confiance en soi, au stress, à la désaffiliation sociale et à la détresse psychologique, isolement social, absence de réseaux d'entraide, etc. Ces divers aspects de la pauvreté sont souvent négligés.

L'exclusion

En somme, l'exclusion se définit selon la Régie régionale en 2002, comme étant « l'impossibilité pour une personne de jouer un rôle social valorisant parce que la personne est empêchée de participer pleinement à la vie collective et d'exercer des droits sociaux, comme se former, se loger, occuper un emploi, etc. ».

La participation sociale

La participation à la vie sociale, c'est la capacité, la possibilité et les formes de soutien requises pour que chaque citoyen puisse avoir une participation significative (signifiante pour lui-même et socialement reconnue) à la vie sociale (Forum social de Sherbrooke en 1997).

Ainsi, la notion de participation sociale représente pour sa part une notion plus pratique puisqu'elle implique un échange réciproque entre l'individu et la collectivité. Elle met en cause d'une part, la responsabilité collective de permettre à tous de participer activement à la vie en société et d'autre part, la responsabilité individuelle d'agir en citoyen responsable. La participation sociale faisant donc référence à un ensemble d'activités ou de formes (travail rémunéré, études, bénévolat et entraide, activités culturelles, de loisirs ou sportives, engagement dans des institutions démocratiques, l'investissement humain ou financier dans une entreprise ou un projet communautaire) qui rejoignent de nombreux acteurs. On voit donc que la notion de participation sociale ne repose pas essentiellement sur le travail rémunéré. En somme cela signifie être partie prenante, être actif au sein de sa communauté.

Il s'agit de la capacité de chacun ou chacune d'assurer la prise en charge de ses besoins. Toutefois cette prise en charge peut être autant individuelle que collective.

Les conditions de vie

Les conditions de vie font référence au fait que chaque individu doit répondre à des besoins de base tels que se nourrir, se vêtir, se loger. Mais les conditions de vie nécessaires au développement des personnes impliquent également l'accès aux ressources, aux services et à des activités (études, santé, culture, sport, loisir, etc.).

Le logement social

Selon le Consortium en développement social en Mauricie « est considéré un logement social tout logement financé en partie (à 25% selon la SHQ ou 30% selon la SCHL) par l'État. Les logements sociaux sont dits publics lorsqu'ils sont créés, améliorés ou réhabilités avec du financement de l'État. Il existe deux sortes de subvention, soit le supplément au loyer (SLO) et le déficit d'exploitation (DX).

Le logement social est destiné aux couches de population qui vivent dans des conditions précaires, et dont les ressources ne permettent pas d'avoir accès à du loyer trop élevé ou au coût véritable du marché. Les logements sociaux incitent les locataires à s'impliquer au niveau du conseil d'administration, ce qui leur permet d'exercer un meilleur contrôle sur leur milieu de vie ».

L'hébergement temporaire ou de transition, de même que l'hébergement institutionnel et non institutionnel sont exclus de cette définition.

La collectivité

La notion de collectivité réfère pour sa part à un ensemble de personnes qui sont liées entre elles par une organisation commune, des intérêts communs, l'appartenance à un milieu, à un territoire.

La communauté

La communauté se définit pour sa part par un regroupement de personnes vivant ensemble et partageant des choses en commun. Dans le cadre d'une ville par exemple, on parle d'un regroupement visant à assurer un développement et un fonctionnement afin de répondre aux besoins communs.

La citoyenneté active

La citoyenneté active c'est « la possibilité d'exercer du contrôle sur ses conditions de vie (matérielles et intellectuelles), tout en étant un acteur politique, un utilisateur, un consommateur au sein de son lieu de résidence, autant dans ses activités professionnelles que sociales ». La citoyenneté c'est donc le lien politique qui unit les humains entre eux. Elle est une façon de vivre ensemble en toute liberté. Elle vient du fait que tous les individus sont des sujets libres de la loi et ont le droit à participer à la vie de leur communauté. Pour reprendre les termes du sociologue Thériault, la citoyenneté c'est : « Ce qui nous tient ensemble, c'est le fait qu'on participe aux mêmes lois, qu'on forme une communauté politique, qu'on est en mesure de définir et de réaliser un bien commun... La citoyenneté s'apprend. Elle se construit par la participation active des citoyens dans le domaine politique et dans la société civile ».

Le développement communautaire

Il faut ici prendre le terme communautaire au sens large de la communauté puisqu'il s'agit d'un modèle de développement global qui permet aux citoyens et citoyennes d'un territoire d'unir leurs efforts à ceux des pouvoirs publics afin d'améliorer la situation économique, sociale, environnementale, culturelle, etc. soit dans les divers secteurs de la communauté. Il favorise une prise en charge du milieu par le milieu.

Le développement durable

Le développement durable est un modèle de développement qui permet de satisfaire les besoins des générations actuelles sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire leurs propres besoins. Ce type de développement n'est pas synonyme de la protection de l'environnement puisqu'il touche les trois volets que sont l'environnement, l'économie et le social.

La justice sociale

Les termes de justice sociale nous renvoient à un principe moral qui affirme que chacun et chacune a des droits et a accès à l'équité. La justice sociale exige des conditions de vie équitables pour tous.

La qualité de vie

Par qualité de vie d'une personne, on entend avoir accès à toutes les ressources nécessaires à son bien-être et sa santé. Par là, il faut penser être en mesure de répondre à ses besoins de base mais également à l'ensemble de ses besoins, c'est-à-dire, les déterminants de la santé et du bien-être. Par déterminants de la santé et du bien-être, on entend :

- la biologie humaine (âge, sexe, bagage génétique, etc.),
- l'environnement bio-psycho-chimique (agents infectieux, pollution de l'eau et de l'air, contamination des sols, déchets toxiques) et l'environnement social telles que les conditions de vie (revenu, emploi, logement), les milieux de vie (familial, scolaire et de travail) et les rapports sociaux (soutien, entraide, rôles sociaux),
- les comportements (réaction au stress, pratiques sexuelles) et aux habitudes de vie (alimentation, activité physique, etc.),
- l'organisation du système de santé au niveau des pratiques professionnelles, technologiques et organisationnelles.

Dans une communauté, la notion de qualité de vie réfère à un environnement agréable (qualité, sécurité, etc.), à la richesse économique (diversité économique, disponibilité d'emplois, etc.) et sociale (dynamisme du milieu, existence de réseaux, etc.), à l'accessibilité et la disponibilité des ressources et services (santé et services sociaux, éducation, loisir, culture, soutien, organismes communautaires, transport, etc.), à une fierté collective de même qu'au bien-être de l'ensemble de la population.

La concertation

La concertation est une « démarche qui comprend l'ensemble des pratiques articulées autour d'un groupe d'acteurs décisionnels et autonomes qui ont convenu d'harmoniser non seulement leurs orientations mais également leurs stratégies d'intervention et leurs actions concrètes au sein du secteur d'activités donné (Julie Fortier en 2002) ».

L'intersectorialité

Selon la Régie régionale en 2002, « en développement social, la concertation fait appel à une approche intersectorielle. Cette approche se traduit par une démarche réunissant des ressources de divers secteurs d'activités possédant des mandats complémentaires et des fonctionnements parfois différents, afin de mettre en place un plan d'action global pour résoudre des problèmes complexes et parvenir à une certaine convergence d'objectifs entre les secteurs économique et social ».

La revitalisation des communautés

Lorsque l'on parle de revitalisation des communautés, il importe de se rappeler qu'il existe dans les milieux des poches de pauvreté, et que ces poches de pauvreté nous permettent d'identifier des inégalités de santé et de bien-être. On sait également qu'un fort pourcentage de la population défavorisée en Mauricie vit en milieu urbain dans les quartiers centraux, tandis que l'autre partie de cette population se retrouve en milieu rural.